

**COMMUNE DE
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES****Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2022 à 18 heures**

Le 23 mars 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Sébastien DURHONE par visio

Absents excusés : Madame Nadège BARE, Monsieur Gaëtan TERME, Monsieur Benjamin SUBLIME

Procurations : Monsieur SUBLIME Benjamin à Madame BENOIT Françoise, et Madame Nadège BARE à Monsieur Grégory MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

Comptes de gestion 2021 :

Les comptes de gestion 2021 relatifs aux budgets de l'eau et assainissement, lotissement, patrimoine, chaufferie bois et énergies renouvelables sont remis individuellement aux élus et chacun à leur tour présenté. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2021 :

Pour ce point, Mme BENOIT Françoise, Maire, quitte la séance. Les comptes administratifs pour chacun des budgets sont remis individuellement aux élus et chacun à leur tour présenté. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2021 :

Les affectations des résultats 2021 pour chacun des budgets sont remis individuellement aux élus et chacun à leur tour présenté. Elles sont approuvées à l'unanimité.

L'ensemble des comptes sera déposé sur le site internet de la Commune.

Taux d'imposition 2022 des taxes locales :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Provisions pour risques et charges :

Plusieurs restes à recouvrer anciens (2010 à 2017) n'ont pas encore été encaissés par la trésorerie. En application du principe comptable de prudence, les instructions budgétaires et comptables obligent à constituer des provisions dès qu'apparaît un risque susceptible pour la collectivité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la constitution de provisions pour risques et charges relative à la dépréciation de ces actifs pour les budgets général, eau assainissement et patrimoine en 2022.

Tarif calories chaufferie bois :

Afin de facturer la vente de calories aux différents bénéficiaires du réseau de chaleur bois, le Conseil fixe le prix du MWH à 84,34 € HT. Ce tarif tient compte des coûts réels de fonctionnement de la chaufferie et des relevés de chacun des points de distribution sur une période de 14 mois.

Demande de subvention isolation école :

Après en avoir délibéré, le Conseil sollicite à l'unanimité des subventions auprès du SDE 07 et la Région pour les travaux d'isolation de l'école. Ainsi la part de chacun des partenaires se définit ainsi : commune 27,66% (103000€), département 13,34%, Région 10% pour la phase 1 sécurisation- 10% pour la phase 2 isolation, SDE 14%, État 25%.

Subvention du budget énergie au budget chaufferie bois :

Le budget n'étant pas voté ce point est reporté à une prochaine séance.

Demande de subvention ADMR :

Cette demande ne peut être étudiée le budget de cette association n'ayant pas été voté.

Intégration de personnel :

La période de détachement de la Fonction Publique d'Etat à la Fonction Publique Territoriale d'un agent du service administratif arrivant à terme le 31 mai, à l'unanimité et suivant le souhait de cet agent, le Conseil décide de son intégration dans les effectifs de la commune.

Demandes d'occupation du domaine public :

Les deux restaurateurs du village ont déposé leur demande annuelle d'occupation du domaine public pour l'installation de leur terrasse. A l'unanimité le Conseil accède à ces demandes et offre la gratuité de cette occupation.

Interventions musicales à l'école :

A l'unanimité le Conseil décide de la reconduite de cette activité au profit des enfants de l'école, pour un coût de 1 460 € (15 séances de 1 heure par classe).

Terrain Sévenette :

A l'unanimité le Conseil décide d'acheter les terrains nécessaires à la mise en conformité et à l'instauration des périmètres de protection règlementaires du captage de Sévenette. Le prix est déterminé en fonction des modalités définies par délibération du 08/02/2022 à savoir 3€/m² pour les 200 premiers m² puis 1€/m² pour le reste de la surface. La superficie à acquérir étant de 4 335 m², le prix est fixé à 4 735 €, frais d'acte en sus.

Terrain lieu-dit « l'Arbre à pic » :

Ce point concerne l'acquisition de la parcelle de Monsieur VILLESSECHE Jean-Claude décidée par délibération du conseil municipal en 2018 mais non suivie d'effet. Cette délibération doit être reprise car de nombreuses erreurs y figurent, notamment l'orthographe du nom du propriétaire et la désignation des parcelles. A l'unanimité le Conseil renouvelle l'acquisition dans les conditions de 2018.

Terrain Rioufrey :

Les équipements de viabilisation d'une parcelle en vente sont dégradés, et de potentiels acquéreurs ont questionné l'élu sur la prise en compte des remises en état. Les terrains sont vendus viabilisés, le Conseil décide à l'unanimité que la prise en charge des réparations incombe à la commune avant la vente.

Extension micro crèche :

A la demande de la P.M.I. et dans le but de pérenniser la structure dans le type micro-crèche, il a été demandé divers aménagements des locaux en vue de créer une salle d'accueil pour les parents, un lieu de rangement. Ces locaux non destinés aux enfants pourraient trouver places au sous-sol du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide la réalisation de ces travaux qui ne pourront être effectués qu'en 2024, néanmoins les études pourront être entamées.

Accueil Ukrainiens et groupes pendant la période estivale :

La commune s'est proposée pour accueillir 15 Ukrainiens dans les locaux de la Grange jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022. Au cas où cet accueil serait effectif, les groupes devant venir à St Etienne dans le cadre du Festival de rue et les violons d'Amélie seraient logés au second étage de la maison Bourret.

Questions diverses :

En vue d'anticiper l'usage de la place du jumelage après le départ des commerces, il est présenté un projet de création d'une aire de jeux pour enfants, qui se trouverait donc devant les services bibliothèque et EVS en lieu et place de la boulangerie et de l'épicerie. Dans le cadre de cette restructuration, la fontaine serait retirée et déplacée sur le parvis de la mairie. Plusieurs simulations de placement sont présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A St Etienne de Lugdarès, le 8 avril 2022.

Mme le Maire,
Françoise BENOIT

